

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe de la programmation de travaux durant la période estivale selon le calendrier énoncé ci-dessous :

- Rénovation et entretien d'ouvrage d'art - pont

Du lundi 16 au vendredi 27 juillet inclus, seront entrepris des travaux de rénovation du pont par les services départementaux de Seine-et-Marne. Cette intervention nécessite la fermeture du pont à la circulation routière pendant toute la durée du chantier.

- Changement des branchements plomb des canalisations d'eau - rue de l'Eglise

Dans le cadre de notre programme de suppression des branchements d'eau en plomb, Véolia eau, notre délégataire est chargé d'engager les travaux à compter du lundi 16 juillet et ce jusqu'au vendredi 20 juillet inclus dans la rue de l'Eglise. Cette intervention nécessitera la fermeture de la rue à la circulation de 8h à 18h.

- Coup de jeune pour les rues Grande, de Grez et de l'Eglise

Afin de remédier à certaines dégradations de voirie des travaux de réfection de la chaussée vont être entrepris par l'Agence Routière Départementale du lundi 23 au vendredi 27 juillet inclus, rue Grande (portion comprise entre la porte de Bourgogne et la rue de l'Eglise), rue de l'Eglise et rue de Grez. De plus, sera intégré à ce programme de réaménagement, la rénovation des trottoirs de la rue de Grez. Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier et la circulation sera rendue difficile voir interdite en fonction de l'avancée des travaux.

Cette programmation de travaux vont, par leur ampleur, entraîner des nuisances et de nombreuses difficultés pour les riverains (circulation, ramassage des ordures, transports...). La municipalité, les entreprises et les services départementaux de Seine-et-Marne vont faire leur maximum pour limiter ces désagréments malgré tout inévitables.

Restant à votre écoute, pour toute information complémentaire,

Je vous remercie de votre compréhension sur la gêne occasionnée et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Patrick SEPTIERS

Maire de Moret-Loing-et-Orvanne

INFORMATION
à l'attention des résidents

Du 16 juillet au 27 juillet

Les riverains de la rue du Nord, rue de la Tannerie, rue Montmartre, rue du Donjon, de l'impasse des Buttes et des cours communes, ne pourront accéder à leur domicile et en ressortir que par la rue du Donjon et la rue de Madame.

De ce fait, le stationnement sera interdit rue du Donjon sur toute sa longueur et elle sera remise provisoirement en double sens de circulation.

Les riverains de la rue des Blondins et de la rue de Langin ne pourront pas sortir par la rue de Grez. Ils devront sortir en marche arrière ou emprunter le sens interdit pour rejoindre la rue des Petits Chaumes.

Les riverains de la rue de l'Hôtel Dieu devront sortir en marche arrière ou emprunter le sens interdit pour rejoindre la rue Moineau.

Un arrêté temporaire de changement de sens de circulation sera pris pour toutes ces rues.

INFORMATION

à l'attention des résidents



Ces voies seront :

- en double sens de circulation
- le stationnement sera interdit